

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Séance du 1^{er} février 2024****Le nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice est de 13.****Effectif légal : 7****Procurations : 4****Présents (9) :**

Martine Mazoyer, Vice-Présidente
Philippe Cordier, Adjoint au Maire
Myrienne Bertrand, Conseillère Municipale
François Diot, Conseiller Municipal
Jacqueline Pasin, Administratrice
Nathalie Gemza, Administratrice
Éliane Barbier-Humeau, Administratrice
Gérard Ferrand, Administrateur
Roger Clay, Administrateur

Excusés (4) :

Denis Thuriot, Président - procuration à Martine Mazoyer
Cécile Dameron, Adjointe au Maire - procuration à Philippe Cordier
Hervé Barsse, Conseiller Municipal - procuration à Myrienne Bertrand
Serge Jentzer, Administrateur - procuration à Jacqueline Pasin

DEL01022024- 04**EVOLUTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU
SERVICE DE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE**

Exposé,

Vu le code de l'Action Sociale et des Familles,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° DEL06042023-05 du 06/04/2023 relative à la mise à jour du Livret d'Accueil du Service de Portage de Repas à Domicile,

Considérant l'intervention du service sur le territoire de la commune de CHALLUY décidée le 1^{er} février 2024 par délibération DEL01022024-03,

Considérant l'intérêt de disposer d'un livret d'accueil actualisé remettre aux bénéficiaires du Service de Portage de Repas à Domicile,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a décidé :

- De valider les termes du Livret d'Accueil proposé, actualisés à la date du 1^{er} février 2024,
- D'autoriser le Président du CCAS à signer tout document en lien avec cette décision.

Adopté à l'unanimité par 13 voix (dont 4 procurations).

**La Vice-Présidente,
Martine Mazoyer**

